



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2225

Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation d'une personnalité qualifiée

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2225 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSEE DES  
CONFLUENCES - DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE  
QUALIFIEE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

**I- Contexte :**

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences a été créé entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'École normale supérieure (ENS) de Lyon par arrêté préfectoral n° 18-401 du 27 novembre 2018, en remplacement de l'EPCC initialement créé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014.

Le Musée a pour objet de "conter et raconter la terre des Hommes depuis les origines, ainsi que l'évolution, les rêves et les interrogations des sociétés dans le temps et l'espace". Il constitue un « lieu de convergence des savoirs, un musée thématique et transdisciplinaire qui convie et associe les recherches les plus récentes dans les domaines des sciences, et des techniques, de l'archéologie et de l'ethnologie, de la muséographie et de la médiation des savoirs. »

Le Musée des Confluences a accueilli plus de 5 millions de visiteurs en 8 ans, ce qui le place au 1er rang des musées français hors Paris.

Le Musée propose 4 expositions permanentes et 4 à 5 expositions temporaires par an à raison d'une nouvelle exposition temporaire ouverte par trimestre. Ses collections comptent plus de 3 500 000 objets et s'enrichissent régulièrement du fruit de donations prestigieuses. Il développe une activité intense et régulière d'actions culturelles dans l'objectif de le rendre accessible à tous les publics et contribue, par ailleurs, à divers programmes de recherche en France et dans le monde.

En 2021, les visiteurs du musée sont à 67 % originaires de la région Auvergne Rhône-Alpes tandis que les visiteurs internationaux représentent 6 % du total des visiteurs. Le Musée des Confluences remplit les missions permanentes qui sont imparties aux "musées de France" par les articles L 441-1 et suivants du code du patrimoine. Il satisfait aux conditions auxquelles l'attribution de l'appellation musée de France est subordonnée.

**II- Propositions :**

Conformément à l'article 7 de ses statuts, le conseil d'administration du musée comprend au total 24 membres répartis de la manière suivante :

- 12 représentants élus de la Métropole ;
- 2 représentants de l'ENS de Lyon ;
- 1 représentant élu de la Ville de Lyon ;
- le Maire de Lyon ou son représentant ;

- 2 représentants élus du personnel;
- 6 personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement public dont le représentant de l'Université de Lyon désigné par la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE).

Par délibération du Conseil municipal n° 2020/22 du 30 juillet 2020, la Ville de Lyon a procédé à la désignation de son représentant au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences.

Concernant les personnalités qualifiées, l'article 7 des statuts du musée précise que les 3 personnes publiques membres de l'établissement (Métropole, Ville de Lyon et ENS de Lyon) doivent désigner conjointement 5 personnalités qualifiées dont 2 représentants de musées pour siéger au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences pour une durée de 3 ans renouvelable.

Par délibérations du Conseil municipal n° 2020/360 du 17 décembre 2020 et n° 2022/1462 du 27 janvier 2022, la Ville de Lyon a désigné, conjointement, en tant que personnalités qualifiées :

- Monsieur Antoine de Riedmatten, président d'In Extenso, président du fonds de dotation du Musée des Confluences ;
- Monsieur Bruno Maquart, président d'Universcience ;
- Monsieur Hubert Guimet, arrière-petit-fils d'Émile Guimet, conseiller métropolitain de 2015 à 2020, Maire de Fleurieu-sur-Saône de 1995 à 2020, membre du conseil d'administration du Musée national des arts asiatiques - Guimet (MNAAG) de 2010 à 2017 ;
- Monsieur Hervé Laurent, ancien président du club d'entreprises du Musée des Confluences, ancien président du Gil-Medef Lyon-Rhône, fondateur de Deloitte, ancien président du groupe Alliade ;
- Madame Yannick Lintz, directrice du département des arts de l'Islam au Musée du Louvre.

Suite à sa démission adressée au musée le 4 novembre 2022 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, monsieur Hervé Laurent, personne qualifiée, n'est plus en mesure de siéger au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences.

Pour accompagner le musée dans sa gouvernance, il est proposé à la Ville de Lyon de se prononcer sur la nomination de monsieur Robert Revat, président de l'Office du Tourisme et des congrès de Lyon, comme personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences pour la durée du mandat restant à courir, en lieu et place de monsieur Hervé Laurent.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2020/360 du 17 décembre 2020 et n° 2022/1462 du 27 janvier 2022 ;

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

Monsieur Robert REVAT est désigné, conjointement avec la Métropole de Lyon et l'ENS de Lyon, en tant que personnalité qualifiée pour siéger au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences pour la durée du mandat restant à courir, en remplacement d'Hervé Laurent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET